

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERE1B01AP21SA	Education aux médias	15 h / 1 C
PERE1B01AP21SB	Education au numérique	15 h / 1 C
PERE1B01AP21SC	Communication	15 h / 1 C
PERE1B01AP21SD	Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle & dimension de genre	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERE1B01AP21SA	Education aux médias	10
PERE1B01AP21SB	Education au numérique	10
PERE1B01AP21SC	Communication	10
PERE1B01AP21SD	Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle & dimension de genre	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences précitées.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Dispositifs d'aide à la réussite

En fonction de ses besoins et du contexte, l'étudiant bénéficiera d'un accompagnement de l'enseignant (autonomie encadrée, mail, appel Teams).

Sources et références

DigComp Citizens

Référentiel de compétences en éducation aux médias (CSEM)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les notes de cours, les tutoriels postés sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education au numérique			
Code	22_PERE1B01AP21SB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle AVET (isabelle.ayet@helha.be) Françoise MERLIN (francoise.merlin@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE 101 a pour objectif de développer les compétences des étudiants pour opérer de manière optimale dans le monde professionnel du XXI^{ème} siècle. Elle est en lien avec les contenus abordés dans l'UE 141.

Cette activité d'apprentissage est complémentaire aux trois autres activités de cette même UE.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du bloc 1, l'étudiant sera capable d'intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages. AAT10

Les compétences développées dans le cadre des activités d'apprentissage "Education aux médias" et "Education au numérique" seront au service des activités d'apprentissage "EVRAS" et "Communication".

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de maîtriser certaines compétences du DigComp Citizens :

- Evaluer l'information et mener une recherche,
- Gérer des données
- Traiter des données
- Développer des documents textuels
- Construire un environnement numérique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Présentation et utilisation d'outils numériques pour mener une recherche, gérer et traiter des données, développer des documents textuels.

Démarches d'apprentissage

En fonction du contexte, les activités d'apprentissage s'effectueront soit en présentiel (cours magistral, exercices appliqués, accompagnement d'un projet ...) soit à distance (capsules vidéo, tutoriels...)

Les activités d'apprentissage se mèneront en groupe ou individuellement.

Dispositifs d'aide à la réussite

En fonction de ses besoins et du contexte, l'étudiant bénéficiera d'un accompagnement de l'enseignant (autonomie

encadrée, mail, appel Teams)

Sources et références

DigComp Citizens

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les notes de cours, les tutoriels et exercices postés sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Sources et références

Cfr notes de cours, ppt et connectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne sont mis à la disposition des étudiants via la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités d'évaluation précises seront postées du ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La ou les partie(s) en échec seront représentées lors du Q3.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Démarches d'apprentissage

Exposés, travaux de groupe, lectures, recherches, réflexions personnelles,... seront quelques unes des démarches permettant à l'étudiant de développer ses compétences.

Durant les heures d'autonomie encadrée, l'enseignant reste à disposition des étudiants en fonction de leurs besoins (à déterminer selon la tâche demandée en individuel ou en groupe).

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant reste à disposition des étudiants en fonction de leurs besoins (à déterminer selon la tâche demandée en individuel ou en groupe).

Sources et références

Cfr notes de cours, ppt et connectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne sont mis à la disposition des étudiants via la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités d'évaluation précises seront postées du ConnectED

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La ou les partie(s) en échec seront représentées lors du Q3.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).